**N° 5586**

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne ainsi que ses Etats membres, et l'Ukraine, signé à Kiev, le 1er décembre 2005**

\* \* \*

M. Lucien THIEL, Rapporteur

**I. ANTECEDENTS**

En date du 13 juin 2006, le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés par le Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration. Le Conseil d'Etat a émis son avis le 10 octobre 2006.

Au cours de sa réunion du 25 octobre 2006, la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné M. Lucien Thiel comme rapporteur du projet et a procédé à l'analyse du texte du projet de loi et de l’avis du Conseil d’Etat.

Le rapport a été examiné et adopté lors de la réunion du 21 novembre 2006.

**II. OBJET DU PROJET DE LOI**

Le système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil, souvent appelé GALILEO, est un programme européen de radionavigation par satellites. Lancé à l'initiative de la Commission européenne et développé conjointement avec l'Agence spatiale européenne (ESA), il mènera au développement d'une nouvelle génération de services universels dans des secteurs tels que les transports, les télécommunications, l'agriculture ou la pêche.

Les promoteurs de GALILEO entendent stimuler la coopération autour de leur système en associant une série d'autres pays au projet, à son développement et à son exploitation. Les lois approuvant les accords avec les Etats-Unis (doc. parl. 5461-0), la Chine (doc. parl. 5479-0) et l'Etat d'Israël (doc. parl. 5462-0) ont déjà été votés. Le présent texte a pour objet d'approuver l'accord avec l'Ukraine.